

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

Approbation du compte rendu de la séance du 12 Septembre 2014.

Absent : Mr PEPIN Michel a donné procuration à Mr BERTHUIT Jean.

Mme BOURGEOIS Ghislaine a donné procuration à Mme VALENTIN Françoise.

Secrétaire de séance : Mr VALENTIN Cédric.

1) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget avait été voté avec un suréquilibre en fonctionnement de 36 430 €uros.

De nouveaux investissements, nous obligent à le modifier de la manière suivante :

- Dépenses de Fonctionnement

Article	Désignation Article	Montant
6553	Cotisation au Service Incendie	+ 22 068,00
61523	Entretien de Voies et Réseaux	- 24 611,00
023	Virement à la Section d'Investissement	+ 38 973,00
	TOTAL	36 430,00

- Dépenses d'Investissement

Article	Désignation Article	Montant
238-47	Acompte Voirie	+ 29 500,00
2151-47	Voirie Sarrouillet	+ 86 620,00
2188-29	Acquisition de Matériel	+ 11 000,00
2188-35	Aménagement Presbytère	- 11 000,00
2315-32	Electrification	- 20 000,00
	TOTAL	96 120,00

- Recettes d'Investissement

Article	Désignation Article	Montant
238-47	Acompte Voirie	+ 29 500,00
1323-47	Subvention Voirie	+ 27 647,00
021-00	Virement à la Section de Fonctionnement	+ 38 973,00
	TOTAL	96 120,00

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

2) ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A UN EVENTUEL PROJET EOLIEN

Mr le Maire rappelle le projet concernant l'installation de 5 éoliennes sur la Commune.

Il informe le conseil municipal qu'il a reçu une pétition « Contre le projet éolien sur la commune de RIMEIZE » qui a été signée par 69 habitants de Mazeirac, 36 habitants du Monteils, 4 habitants du Crouzet et 10 habitants de la Chaumette, soit au total 119 personnes.

De plus, il donne lecture du courrier d'un propriétaire qui revient sur son accord relatif à l'implantation d'une éolienne sur son terrain.

A titre personnel, Mr le Maire donne son point de vue et son propre ressenti : Il explique qu'il s'est à nouveau rendu sur un site éolien, mais cette fois par temps couvert. Il a alors été fortement surpris par le bruit. Cela a modifié sa perception de l'implantation d'éoliennes à proximité des villages. Il se refuse donc à prendre le risque de générer des nuisances aux habitants des villages en question et opte pour le principe de précaution en refusant le projet présenté.

Enfin concernant l'aspect économique présenté par Saméole il y a plusieurs imprécisions concernant la redistribution des bénéfiques, notamment pour la part négociée des cotisations CFE, CVAE et IFER qui constituent la contribution économique territoriale.

Mr Kwietniak explique qu'il est de façon générale pour l'éolien mais pas dans le cas du projet de la Commune car les éoliennes sont trop proches des maisons.

Mrs Valentin François et Cédric s'interrogent sur le fait que la Société pourrait facturer les études préalables à la Commune.

Mr le Maire répond que non car ce sont des études faites à leur demande et donc totalement à leur charge.

Mme Plekaniec fait à son tour part de son ressenti quant à la situation de ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent, à l'unanimité, pour l'abandon du projet.

3) REGULARISATION CADASTRALE A HAUTEVILLE

Mr le Maire présente la régularisation concernant la voie communale de Hauteville qui traverse le terrain d'un particulier dans le village.

A l'époque cette route avait été échangée avec le vieux chemin mais cela n'avait jamais été régularisé.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir déclasser la parcelle A 1203 en mentionnant que celle-ci n'est plus affectée à l'usage du public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce déclassement.

4) DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente les futurs projets pour lesquels il faudrait dès aujourd'hui demander des financements.

Il s'agit de :

- Rénovation totale de l'école : couverture, isolation extérieure, portes et fenêtres, chauffage pour un coût total de 166 000 €uros H.T. Des subventions peuvent être demandées auprès de l'Etat, de l'Ademe et de la Région
- Mise en conformité de l'accès à l'école avec cheminement piétonnier du centre de Rimeize à la sortie du bourg pour un montant total de 84 000 €uros H.T. Une subvention peut être demandée à la Région dans le cadre des aménagements de villages.
- Goudronnage Voie N° 2 de Sarrouillet : 130 000 €uros pour 1,5 km des aides sur la dotation parlementaire du député et du sénateur peuvent être demandées.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter des subventions et des aides pour ces dossiers.

5) ACHAT DU MATERIEL DE DENEIGEMENT ET REVISION DES TARIFS

La Commune possède 4 étraves dont 2 sont inutilisables.

L'achat de deux étraves serait financé à hauteur de 30 % par le Conseil Général plus une aide sur l'enveloppe parlementaire de Monsieur le Député.

Le Maire présente les trois devis après déduction de la reprise des anciennes étraves :

- Ets Giral : 15 450.00 € H.T.
- Ets Hugon : 13 800.00 € H.T.
- Ets Pignol : 14 180.00 € H.T.

Il est procédé au vote :

Hugon : 10 Giral : 4 Abstention : 1

Les étraves seront donc commandées aux Ets Hugon.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des déneigeurs est de 68,60 €uros par heure. Ce tarif n'a pas été revu depuis 14 ans. Il rappelle que c'est un travail astreignant pour le déneigeur.

Les déneigeurs pour la saison 2014-2015 seront : Mrs DE OLIVEIRA Mickaël, BRUNEL Christian, PORTEFAIX Didier (employé de la Commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nouveau tarif horaire à 71 €uros.

6) REVISION DES TARIFS DE VIABILISATION

Actuellement lorsque la Commune viabilise un terrain, 50 % des travaux sont à la charge du propriétaire et 50 % à la charge de la Commune avec une marge de négociation de 10 %.

Mr le Maire propose une solution plus simple avec les matériaux et fournitures de chantier à la charge du propriétaire, et la main d'œuvre (c'est-à-dire temps passé par les ouvriers communaux sur le chantier) à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7) TARIFS DE MISE EN PLACE ET D'ENLEVEMENTS DE COMPTEURS D'EAU

Monsieur le Maire propose de continuer à procéder à l'enlèvement des compteurs d'eau gratuitement mais de facturer la remise en place 120 €uros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

8) CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal décide de créer les deux postes suivants :

- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe pour Mr PORTEFAIX Didier suite à un avancement de grade
- Adjoint Territorial de 1^{ère} Classe pour Mme BARTHES Jennifer suite à une réussite de concours

9) LOZERE INGENIERIE

Cette structure a été créée par le Conseil Général pour remplacer la mission ATESAT supprimée par l'Etat.

Le coût est de 0,40 €uros par habitant soit 245.60 €uros par an pour la Commune.

Lors des travaux, Lozère Ingénierie perçoit des honoraires à hauteur de 5 % s'il s'agit de travaux faciles à définir et en fonction du temps passé sur la base d'un barème journalier, s'il s'agit de travaux plus complexes à estimer.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et désigne Mr VALENTIN Cédric pour siéger au conseil d'administration.

10) DESIGNATION CORRESPONDANT TEMPETE ERDF

Il s'agit d'un correspondant qui fera la liaison entre la Commune et ERDF en cas de problèmes particuliers dus à des événements climatiques forts (tempête, chute de neige importante par ex.).

Le Conseil Municipal désigne :

- Correspondant Titulaire : Mr Chalmeton Jean
- Correspondant Suppléant : Mr Kwietniak Casimir.

DIVERS

Mr VALENTIN François demande où en est la gestion des dossiers de demandes de subvention des associations.

Mme PLEKANIEC lui indique que les dossiers ont été étudiés et qu'un courrier partira dans les prochains jours pour apporter des précisions sur les pièces manquantes.

Il demande aussi où en est le programme SDEE concernant la rénovation de l'éclairage public.

Mr le Maire répond qu'actuellement il n'y a plus de financement de l'ADEME. Par contre les ampoules à vapeur de mercure vont être remplacées car elles sont désormais interdites et une étude pour installer des abaisseurs de lumière dans les villages entre 23 h et 5 h est envisagée.

Mr MURET demande où en est l'aménagement des containers à poubelles dans les villages.

Mr le Maire lui indique que tout le nécessaire des encadrements des poubelles est déjà acheté et que l'opération devrait se poursuivre et se terminer au printemps prochain.

Mr CROZAT demande que le panneau d'affichage du Monteils soit remplacé.

Séance levée à 22 heures.